

Objectifs

Le projet avait un triple objectif : 1) faire le point sur la régulation française de la téléphonie mobile compte tenu des évolutions les plus récentes et en particulier des chartes municipales 2) étudier la régulation italienne marquée à la fois par la multiplicité des mouvements et par un pays fragmenté en régions 3) rajouter ce pays dans la comparaison européenne des modes de régulation. Chaque partie a fait l'objet d'un rapport spécifique.

S'agissant de la régulation française, les nouveautés ont concerné la mise en place d'instances de concertation : d'une part, par certains départements et d'autre part, par des municipalités comme celle de Paris, qui ont élaboré et signé des chartes visant notamment à apaiser le climat autour de l'installation des antennes. La recherche visait à comparer trois instances départementales (dans les départements de l'Aisne, la Drôme et du Val-de-Marne) ainsi que les chartes des villes de Paris, Nantes et Nogent-sur-Marne. Pendant la réalisation du projet la Fondation Santé Radiofréquences avait mis en place son instance de dialogue qui a également été incorporée dans l'étude des formes de concertation. L'ensemble a été réintroduit pour expliquer la situation actuelle et en particulier la forte médiatisation dont la téléphonie mobile a fait l'objet avant l'été avec le Grenelle de l'Environnement puis le Grenelle des Ondes.

Retombées attendues

Le sujet de la téléphonie mobile figure depuis plusieurs mois au cœur de l'actualité. Les débats autour du Grenelle, de la conférence de citoyens menée par la Ville de Paris, les arrêts rendus par les tribunaux ainsi que les différents mouvements qui se poursuivent, ou encore les prises de position par les associations ou par des professionnels de santé, l'y maintiennent d'autant plus facilement que toute personne possède un portable. Une compréhension fine des enjeux et des données permet d'alimenter les débats et les propositions.

Méthodes et moyens

Il s'agissait d'une recherche sociologique fondée sur une analyse qualitative et s'appuyant sur plusieurs travaux complémentaires : sociologie des organisations, de l'action publique, des mouvements sociaux.

Les données proviennent d'entretiens menés avec les différentes parties prenantes ainsi que des documents qu'ils produisent (quelle qu'en soit la forme), blogs, sites internet, émissions, participation à des réunions, etc.

81 entretiens en France ont été réalisés pendant l'année 2007.

Principaux résultats

- La régulation d'ensemble opère simultanément sur plusieurs scènes et à plusieurs échelles.
- L'intervention des différentes sources d'expertise concourt à augmenter les incertitudes et nourrir l'acuité du débat.
- Les règles établies par l'Etat central ont un effet de cadrage qui réduit les ondes au travers des représentations concrètes qu'en donnent les plans, les schémas d'orientation des émissions, les mesures d'exposition largement réalisées.
- Le mouvement associatif a gagné en efficacité avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Ensemble ils occupent toutes les échelles et tous les registres argumentatifs. Ils ont un accès privilégié à la scène médiatique.
- Cette dernière s'est transformée et donne un privilège aux mouvements organisés et contestataires du fait du brouillage des frontières entre tous les médias et les nouvelles technologies.
- Si la santé s'efface au niveau local devant les négociations autour des règles d'implantation des antennes, elle persiste dans la définition du problème au niveau national et justifie les interventions récentes des professionnels de santé.
- La focalisation sur le thème de la santé dès les premiers mouvements contestataires rend difficile la prise en charge des conflits, deux positions de plus en plus incompatibles s'opposant, entre celle, établie par les scientifiques institutionnels et celle défendue par les mouvements associatifs et les alliés qui les ont rejoints.
- Certains conflits devenant irréductibles, ils sont portés devant les tribunaux qui opèrent comme une régulation de dernier recours, participant, selon les stratégies judiciaires mises en place, à stabiliser ou déstabiliser l'ensemble.
- La forte médiatisation qui se poursuit amène le politique à intervenir en dehors des cadres institués et introduire des innovations politiques, et ce faisant, alléger la pression s'exerçant sur l'expertise
- La comparaison italienne a confirmé l'importance de la structure politico-institutionnelle et en particulier de l'existence de niveaux intermédiaires qui opèrent une compétition entre eux, exacerbant les conflits locaux. Les tribunaux constituent une régulation importante dans ces systèmes instables.

Contact du projet : Danielle Salomon sera présente les 20 et 21

Coordonnées complètes du contact :

01 46 34 50 15 – 06 09 61 97 92 – dsalomon@noos.fr

Partenaires du projet : Paolo Crivellari, CTPS-LERASS, Toulouse 3